

tenue par Madame LE GUILLOU, magistrate-désignée
En présence de Monsieur DEDEREN, Rapporteur public
Madame FURBEYRE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2401625	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite de rejet de la directrice de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne de son recours administratif préalable du 4 décembre 2023 portant sur un indu d'aide personnalisée au logement d'un montant de 609,00 euros.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Monsieur M
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	

02)	DOSSIER N° 2403636	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision du 30 mai 2024 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de remise de dette d'un indu de revenu de solidarité active d'un montant initial de 4 092,81 euros dont le sole s'établit à 3 073,23 euros.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Monsieur S
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	

03)	DOSSIER N° 2403955	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 14 mai 2024 du directeur de la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne rejetant sa demande de remise de dette d'un indu d'allocation de logement familiale d'un montant de 616,16€.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Monsieur H
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	J - Directeur

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2404183	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 14 mai 2024 par laquelle le directeur de la Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Nord a rejeté le recours préalable obligatoire et maintenu un trop-perçu d'aide personnalisée au logement d'un montant de 4 976 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	Maître LAGARDE ALICE (Cour)
Défendeur	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MIDI-PYRENEES NORD	
05)	DOSSIER N° 2405193	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision en date du 11 juin 2024 du directeur de la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne rejetant sa demande de remise de dette d'un indu d'aide personnelle au logement d'un montant de 3951,79 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	Madame M
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	J - Directeur
06)	DOSSIER N° 2405198	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision en date du 12 juillet 2024 du directeur de la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne rejetant sa demande de remise de dette d'un indu d'aide personnelle au logement d'un montant de 3191,00 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P	Madame P
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	J - Directeur

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2405633	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 9 juillet 2024 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté son recours administratif préalable et confirmé la décision lui refusant l'attribution de la carte mobilité inclusion portant la mention stationnement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Madame G
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	
08)	DOSSIER N° 2405634	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 30 juillet 2024 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté son recours administratif préalable et confirmé la décision lui refusant l'attribution de la carte mobilité inclusion portant la mention stationnement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Madame B
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	
09)	DOSSIER N° 2405731	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 16 juillet 2024 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de carte mobilité inclusion portant la mention stationnement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Monsieur M
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 2405962	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 3 septembre 2024 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de remise de dette d'un indu de revenu de solidarité active d'un montant de 795,57 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Monsieur R
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
11)	DOSSIER N° 2406231	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 27 août 2024 par laquelle le président du conseil départemental a rejeté sa demande de carte mobilité inclusion portant la mention stationnement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Madame B
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	
12)	DOSSIER N° 2406394	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 9 octobre 2024 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de remise de dette d'un indu de revenu de solidarité active dont le solde s'établit à 1713,65 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Madame H
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	

09 heures 00

13)	DOSSIER N° 2407414	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 1er octobre 2024 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de la carte mobilité inclusion portant la mention stationnement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	Madame L
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	

14)	DOSSIER N° 2408022	RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 26 novembre 2024 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande d'attribution de la carte mobilité inclusion portant la mention stationnement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Monsieur K
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	

09 heures 00

15)

DOSSIER N° 2408186

RAPPORTEURE: Madame Florence LE GUILLOU

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision du 28 novembre 2024 par laquelle le conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de carte mobilité inclusion avec la mention " stationnement".

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur M

Monsieur M

Défendeur

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Observateur

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE
LA HAUTE-GARONNE

Arrêté le 16/02/2026